



AFRICAN DEVE

République Démocratique du Congo
Ministère du Développement Rural

Projet de Renforcement des Infrastructures Socio-économiques
dans la Région du Centre de la RDC Phase II

Projet "PRISE II"

AVIS GENERAL DE PASSATION DE MARCHES

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL
SECRETARIAT GENERAL

PROJET DE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES SOCIO-
ÉCONOMIQUES DANS LA RÉGION DU CENTRE PHASE 2 (PRISE II)

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES

La République Démocratique du Congo a reçu de la Banque africaine de développement un prêt en vue du financement du Projet de Renforcement des Infrastructures Socio-Economiques dans la Région du Centre- Phase II (PRISE II).

Ce projet vise les principaux objectifs suivants :

L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques et sanitaires des populations congolaises. Ses objectifs spécifiques sont : (i) améliorer le taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les zones rurales des provinces ciblées précisément dans les Provinces du Maniema, Sankuru, Haut-Lomami, Lomami, Kasai-Oriental, Kasai Central, Kasai, Kwilu, Kwango et Mai-Ndombe; (ii) améliorer les taux de scolarisation et d'accès aux soins de santé des populations ; et (iii) renforcer la capacité des différents acteurs du secteur, particulièrement les femmes et les jeunes.

Le Projet PRISE II comprend trois (03) composantes :

- A. Développement des infrastructures
- B. Amélioration de la Gouvernance sectorielle, et renforcement des capacités
- C. Coordination et gestion du programme

A travers ces trois composantes, l'appui attendu du projet PRISE II, qui s'étale sur cinq ans, concerne particulièrement :

A) Développement des infrastructures, comprenant :

- i) Réalisation de 22 systèmes d'AEP en milieu rural avec énergie solaire/thermique,
- ii) Construction et équipement de 41 écoles avec latrines et éclairage photovoltaïque,
- iii) Construction et équipement de 40 centres de santé y compris éclairage photovoltaïque,
- iv) Construction de 40 Espace à vivre et de 88 latrines publiques,
- v) Construction et équipement de deux bâtiments pour les régies provinciales
- vi) Suivi et contrôle des travaux d'AEP en milieu rural et des constructions des écoles, centres de santé, espaces à vivre et latrines publiques,
- vii) Campagne d'IEC (hygiène, l'eau, santé, genre, assainissement et la pérennisation des infrastructures réalisées).

B) Amélioration de la gouvernance sectorielle et renforcement des capacités, comprenant :

- i) Formation des jeunes en plomberie et entretien des ouvrages d'AEP et d'assainissement
- ii) Formation sur le logiciel de gestion financière
- iii) Sensibilisation des acteurs locaux et ONG sur l'hygiène et la salubrité et à la Maitrise d'ouvrage des infrastructures d'AEPA
- iv) Formation des cadres du Ministère des Ressources hydrauliques, Développement rural et agents du CNAEHA en gestion d'une base de données
- v) Formation des Brigades d'Assainissement (BA) et des Techniciens de l'Environnement (TE) ainsi que les Facilitateurs Communautaires (FC)
- vi) Formation des Autorités Provinciales Administratives pour leur implication aux activités de lutte contre la défécation à l'air libre dans les sites du projet
- vii) Campagne locale d'IEC pour le changement de comportement en Genre sur l'hygiène, l'assainissement et la nutrition
- viii) Promotion d'actions intégrées WASH, Santé et Nutrition :
 - au niveau individuel et du ménage : Campagnes d'information et de sensibilisation sur les comportements WASH qui limitent la transmission oro-fécale et permettent d'éviter les maladies
 - au niveau communautaire : Mise en œuvre de l'ATSM (Assainissement Total et Sanitation Marketing) qui combine l'ATPC et le Marketing de l'assainissement.
- ix) Identification, structuration et formalisation des PME des femmes et des filles en vue dans les rendre éligibles au financement AFWA
- x) Formation en entrepreneuriat, en NTIC, en recherche de financement... ainsi que la promotion d'AGR (genre et création d'emplois) autour d'une agriculture durable et adaptée au climat avec une gestion adéquate de l'eau et des sols
- xi) Appui à la mise œuvre du plan genre (volets formation et apprentissage des femmes et des filles, et violences faites aux femmes) de la RDC.
- xii) Renforcement des capacités des acteurs (l'appui à la mise en place de la délégation de service publique (aspects institutionnels, réglementaires et légaux, recrutement et opérationnalisation y compris monitoring))

xiii) Etudes et assistance aux réformes du secteur AEPA (maîtrise d'œuvre)

xiv) Etude de la vulnérabilité climatique du projet

xv) Renforcement des capacités sur le changement climatique lié au secteur de l'approvisionnement en eau

C) La Coordination et la gestion du projet, comprenant :

- i) Acquisition logistiques, bureautiques et informatiques, logiciel de comptabilité, consommables, carburant...) pour l'UEP du projet et ses bureaux de Pools ;
- ii) Actualisation du manuel des procédures du PRISE 1 ;
- iii) Services d'assistance technique pour la mise en œuvre du Projet ;
- iv) Suivi Environnemental et social et Audit environnemental et social ;
- v) Missions Audits des comptes, environnemental et des acquisitions passées suivant le système national ;
- vi) Gestion des connaissances ;

Les modes d'acquisition des biens et /ou travaux et des services de consultants financés par le prêt sont stipulés ci-après :

Biens

- Tous les Biens prévus pour être acquis selon les **Méthodes et Procédures d'acquisition de la Banque (MPAB)** le seront par Appel d'offres Ouverts conformément aux dispositions des articles 8.5 a et c du document de politique de passation des marchés de la Banque. Il s'agit des marchés ci-après : le Matériel roulant ; les mobiliers scolaires en faveur des écoles primaires ainsi que ; les équipements médicaux au profit des centres de santé.
- L'acquisition des mobiliers de bureau ; le matériel informatique ; les foyers améliorés se fera conformément au système de passation des marchés du Pays (« **Système National** ») incarné par la **Loi n°10/010 du 27 avril 2010** relative aux Marchés Publics (« LRMP »), ainsi que ses textes et documents d'application dont les Dossiers Nationaux Standards d'Appel d'Offres DNAO ou par Demande à cotation selon le cas.

Travaux.

- Tous les Travaux prévus pour être acquis selon les **Méthodes et Procédures d'acquisition de la Banque (MPAB)** le seront par Appel d'offres Ouverts conformément aux dispositions des articles 8.5 a et du document de politique de passation des marchés de la Banque. Il s'agit des travaux de construction de Mini-réseau d'AEP en milieu rural dans les provinces de la zone d'intervention du projet.
- L'acquisition des travaux de construction des 41 écoles, des 40 centres de santé, Construction de 40 Espaces à vivre, l'aménagement de 180 latrines publiques ainsi que la construction des bureaux pour les régies provinciales se fera conformément au système de passation des marchés du Pays (« **Système National** ») incarné par la **Loi n°10/010 du 27**

avril 2010 relative aux Marchés Publics (« LRMP »), ainsi que ses textes et documents d'application dont les Dossiers Nationaux Standards d'Appel d'Offres D'Appel d'Offres D'Appel ou par Demande à cotation selon le cas.

Services de consultants

- Les acquisitions de ces services se feront conformément aux dispositions de l'article 8.6 du document de politique de passation des marchés de la Banque, au moyen de Dossiers de sollicitation standards de la Banque et au moyen de méthodes décrites par le Manuel des Opérations de Passations des Marchés de la Banque (OPM). De manière spécifique la sélection des consultants se fera comme suit :

- (i) Toutes les sélections de firmes de consultants à l'exception de celle relative à l'audit financiers, comptables et des marchés passés suivant le système national se feront selon la méthode de sélection basée sur la qualité technique et le coût. Compte tenu de sa spécificité, la liste restreinte pour les missions de Sensibilisation sera constituée uniquement des Organisations Non Gouvernementales (ONG).
- (ii) La sélection des consultants pour la mission d'audit des comptes et des acquisitions faites suivant le système national se fera selon la méthode de sélection au moindre coût (SMC) ;
- (iii) Toutes les sélections de consultants individuels se feront sur la base des qualifications des experts par comparaison d'au moins 3 CV.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et devraient confirmer leur intention, à l'adresse suivante :

**Ministère du Développement Rural
Secrétariat Général**

Avenue Lukusa N° 111-112, au croisement de l'Avenue TSF, Commune de la Gombe (dans l'enceinte de l'Ex-La Voix du Zaïre).

Personne à contacter :

Déo NSUNZU KABUKANTANDA

Coodinateur National

Téléphone : 817073112

E-mail : projepriserdc@gmail.com; projepriserdc@prise-rdc.com.

Ⓟ

Adresse : Sis 111-112, Avenue Lieutenant Colonel LUKUSA au Croisement de l'avenue TSF, en face de la Direction Générale de l'Organisme, (Ex- La Voix du Zaïre), Commune de la Gombe
Tél: (+243) 817073112. E-mail: projepriserdc@gmail.com, projepriserdc@prise-rdc.com